



Actualité

27-08-07 : Inauguration de l'école binationale "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum" à Perl



L'école binationale "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl" a été inaugurée en date du 27 août 2007 à l'occasion de la première rentrée des 130 élèves originaires de la Sarre, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Lorraine qui sont regroupés en 5 classes de la 5e année scolaire.

L'inauguration s'est déroulée en présence du Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, du ministre-président de la Sarre, Peter Müller, de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, du ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sciences de la Sarre, Jürgen Schreier, ainsi que de la Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern, Daniela Schlegel-Friedrich.

Le Schengen-Lyzeum ne connaît pas de sections nationales. Dès le début, les élèves d'origines différentes sont rassemblés dans une classe commune. Avec l'allemand comme langue d'enseignement principale, le français comme langue d'enseignement pour au moins deux matières, l'anglais et le luxembourgeois, une très grande importance est accordée au plurilinguisme. Le luxembourgeois est enseigné comme langue vivante lors de la 5e et 6e année et l'anglais constitue la troisième langue vivante à partir de la classe de 7e.

Il est prévu de constituer une école secondaire qui accueillera les élèves de la 5e à la 12e année scolaire. À partir de la classe de 10e les élèves sont orientés vers 2 filières: une filière générale et une filière de la formation de technicien.

Les élèves peuvent acquérir les certifications suivantes :

- le Hauptschulabschluss allemand,
- le Mittlerer Bildungsabschluss allemand,
- le diplôme de technicien administratif et commercial luxembourgeois,
- le baccalauréat général allemand (Abitur),
- le diplôme de fin d'études secondaire luxembourgeois.

La nouvelle école comprend un certain nombre d'atouts:

- des deux côtés de la Moselle, elle constitue une offre scolaire qui répond à un réel besoin et permet l'accès aux études supérieures;
- elle permet aux enfants et aux enseignants de se rencontrer et de collaborer au-delà des frontières et constitue ainsi un creuset culturel qui contribue tout particulièrement à
- l'éducation à la citoyenneté, au respect mutuel et à l'ouverture au monde;
- elle offre un concept pédagogique novateur, des enseignants qui travaillent en équipe et un équipement technique approprié;
- elle donne aux élèves la possibilité d'acquérir 3 certifications générales et une formation professionnelle spécifique;
- elle permet d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires en 12 années (contre 13 au Luxembourg);
- elle raccourcit également la formation du Technicien administratif et commercial (3 années au lieu de 4);
- elle permet d'acquérir les connaissances et les capacités langagières indispensables pour pouvoir s'insérer sur le marché du travail dans la Grande Région;
- elle offre aux parents les avantages d'une école à plein temps (cours les après-midis du lundi, mercredi, vendredi,

accueil de 7h00 – 18h00 pendant cinq jours de la semaine).



Historique

Le 20 janvier 2006, le Conseil de gouvernement port son soutien à la création d'un lycée à Perl dans le cadre d'une coopération entre la Sarre et le Luxembourg, fonctionnant sur le modèle du "Neie Lycée". Le 30 juin 2006, le Conseil de gouvernement approuve le projet de loi portant approbation de l'accord entre les gouvernements du Luxembourg et de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois. Ce projet de loi vise à approuver l'accord entre le Luxembourg et la Sarre concernant la création, le financement et le fonctionnement de l'établissement, les cursus offerts ainsi que le recrutement et la rémunération du personnel. Le 4 décembre 2006, les gouvernements du Grand-Duché et de la Sarre signent un traité binational, créant une école secondaire commune, le "Deutsch-Luxemburgisches Lyzeum Perl".